

COMPTE RENDU DES DECISIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

4 novembre 2019

Présents :

Colette FABRON, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Nathalie JACQUOT, Jean-Marie EMERIC, Christophe BORELLI, Georges BRUN, Jean-Jacques ALBERT, Jean-Louis DONADEY

Représentés :

Jean Charles GUIRAN par Jean-Paul RAPUC, Michel GUILLOT par Colette FABRON, Michèle BORFIGA par Eric BARALE, Isabelle LOMBARD par Jean-Marie EMERIC, Geneviève CERAGIOLI par Georges BRUN.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, Madame Le Maire propose une minute de silence suite au décès de M. Jacques CHIRAC.

Mme Anne-Marie FULCONIS a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des élus le 28 octobre 2019 par courrier à leur domicile et par courrier électronique.

Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 27 septembre 2019

Pas d'observation, approuvé à l'unanimité

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2014.

Arrêté Municipal Individuel 1313 du 03/10/2019 : Convention d'occupation précaire du local galerie « La Ruade » à M. GRENIER Benoît du 1^{er} décembre 2019 au 30 avril 2020.

Arrêté Municipal Individuel 1314 du 03/10/2019 : Avenant 3 au marché de travaux pour la refonte de l'espace aquatique d'Auron lot 2 : Hydraulique, jeux d'eau – avec l'entreprise EURO-TECHNOLOGIE SAS domiciliée à 34130 MUDAISON.

Arrêté Municipal Individuel 1315 du 04/10/2019 : Marché de travaux pour la refonte de l'espace aquatique d'Auron lot 7 : Menuiseries Inox – avec la Société Décoration Inox domiciliée à 17230 MARANS.

Arrêté Municipal Individuel 1316 du 05/10/2019 : Marché de travaux pour le prolongement de la buse métallique existante de la station d'Auron – Parking Nabinas inférieur – avec le Groupe ASTIER QUALIGO SAS, domicilié à 83700 SAINT RAPHAEL.

539/ Rapport d'activités 2018 Métropole NCA

Selon l'article 5211-39 du CGCT, le Maire doit communiquer au conseil municipal le rapport d'activités portant sur l'ensemble des actions réalisées par la Métropole.

Le rapport d'activité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 est consultable en mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de la mise à disposition du rapport.

540/ Subventions réfection de façades

Conformément à l'option prise dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.), le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser à Mesdames BIEN Josette et Nadia et à Monsieur ALBERT Jean-Jacques une subvention de 6 875 € soit 25 % du montant des travaux estimés à 27 500 € TTC, pour les travaux de réfection de façade de leur propriété au 11 rue Longue, et à Mme et M. RAMOINO Gilbert et M. PORCU Philippe une subvention de 3 751 € représentant 25% d'un montant de travaux estimé à 15 000 € pour leur propriété au 40 rue Longue à Saint Etienne de Tinée.

541/ Subvention association

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'association artisans créateurs de la Tinée.

542/ Comptabilisation des biens meubles et immeubles

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres, de prendre en charge des dépenses de fonctionnement pour un montant de 2034.21 € et de les imputer en investissement, avec pour effet d'augmenter le patrimoine.

543/ Budget Général – Décision modificative n°4

Madame le Maire signale que les crédits inscrits au budget primitif 2019 doivent être rectifiés en section de fonctionnement et en investissement et propose les inscriptions budgétaires suivantes :

Section de Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 012 : Charges de Personnel	- 149 000,00 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	259 000,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	2 500,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	167 500,00 €
Chapitre 68 : Dotations aux provisions	- 280 000,00 €

Section d'Investissement – Dépenses

Chapitre 23 : Immobilisations en cours	259 000,00 €
--	--------------

Section d'Investissement – Recettes

Chapitre 021: Virement section fonctionnement	259 000,00 €
---	--------------

Les modifications budgétaires présentées sont approuvées à l'unanimité des membres.

544/ Plan communal de sauvegarde

Faisant suite à la délibération du février 2018 par laquelle a été décidé la révision du Plan communal de sauvegarde, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, approuve le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) mis à jour, le Plan communal de sécurité (PCS) révisé ainsi que l'intégration du cahier des prescriptions de sécurité du camping au PCS,

545/ Avis sur le projet d'aménagement du stade 2B et de construction du téléski du colombier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, adhère au projet « d'aménagement du Stade 2B, de construction du téléski du Colombier et travaux associés » dont le Syndicat mixte des Stations du Mercantour est maître d'ouvrage et émet un avis favorable à la demande d'autorisation du Syndicat mixte des Stations du Mercantour, suite à l'enquête publique tenue du lundi 23 septembre au jeudi 24 octobre 2019 en mairie de Saint-Etienne-de-Tinée.

546+ / Maison de santé pluriprofessionnelle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, sollicite un financement complémentaire du Conseil Régional et du département pour le projet de création de la maison de santé pluriprofessionnelle du village de Saint Etienne de Tinée.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 27 septembre 2019

ETAT CIVIL

Le Maire,

Colette FABRON

